



Jules Raimu
12 Rue Jules Raimu
30900 NIMES Cedex
04 66 64 20 33

**NOTE AUX PARENTS
ELECTIONS DES REPRESENTANTS DES
PARENTS D'ELEVES AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION**

Conformément à **l'article L. 111-4 du Code de l'éducation**, les parents d'élève sont des membres à part entière de la communauté éducative. Leur participation à la vie scolaire et le dialogue avec les enseignants et les autres personnels sont assurés dans chaque établissement

Ainsi, les parents d'élèves élisent tous les ans, au début du mois d'octobre, leurs représentants au sein des instances scolaires.

Les élections des représentants des parents d'élèves, aux instances précitées, constituent un moment essentiel de la vie des établissements d'enseignement scolaire.

Le renouvellement des membres de ces instances implique en conséquence une forte mobilisation des différents acteurs de la communauté éducative pour l'organisation de ce processus.

Tout parent est susceptible de se présenter aux élections des représentants des parents d'élèves au Conseil d'Administration du Lycée et vous êtes invités à proposer votre candidature auprès du secrétariat de direction.

Dans le cadre de ces élections, nous vous informons que Madame la Cheffe de l'Etablissement a opté pour une organisation du vote par voie électronique selon l'Article 5 de l'arrêté du 2 juillet 2024 relatif aux conditions du vote et dont les modalités vous seront transmises ultérieurement.

Votre consentement ou non, autorisant la transmission de vos coordonnées (adresse postale et électronique) aux associations ou listes de parents est requis comme le prévoient les articles D111-10 et D111- 8, alinéa 1 du code de l'éducation :

J'autorise l'établissement à communiquer mes coordonnées aux associations de parents constituées ou non constituées

Je n'autorise pas l'établissement à communiquer mes coordonnées aux associations de parents constituées ou non constituées

Date :

Signature des représentants légaux :

NOM de l'élève :

Prénom :

Classe :